

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

**COMMUNAUTE de COMMUNES
de l'OUEST de la PLAINE de FRANCE**

Domont - Ezanville - Piscop – Saint-Brice-sous-Forêt - Bouffémont - Moisselles

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 28 JANVIER 2008

Nombre de délégués : 24
En exercice : 24
Présents ou représentés : 19
Absents excusés : 5

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

Domont : M Jérôme CHARTIER – Mme Michelle HINGANT – M Régis PONCHARD – Mme Michèle ALART.
Ezanville : M Alain BOURGEOIS – M Pierre GREGOIRE – M Bernard WITZ – M Cyril DELAPLACE.
Piscop : M James DEBAISIEUX – M Christian LAGIER – Mme Michèle BACHY – M Bernard DE WAELE.
Saint-Brice-sous-Forêt : M Alain LORAND – Mme Marcelle CAYRAC - M William DEGRYSE.
Bouffémont : M Guillaume BESNIER.
Moisselles : Mme Annie SCHMITT – M Mohamed SELLES – Mme Elizabeth TRAMONI-MATHE.

ABSENTS EXCUSES : M Daniel MAZEL - Mme Isabelle COIGNET - M. Claude ROBERT -
Mme Patricia SAUGE - Mme Céline SALFATI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur James DEBAISIEUX.

A 19H30, Monsieur Jérôme CHARTIER, ouvre la séance et procède à l'appel ; le quorum est atteint ;
Monsieur James DEBAISIEUX est désigné comme secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2007.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE.

Il est procédé à la lecture des décisions qui ont été prises en vertu des délégations accordées par l'organe délibérant au Président depuis le précédent Conseil du 11 octobre 2007.

Décisions en cours lors du Conseil Communautaire du 11 octobre 2007.

Décision 2007-37 : Portant signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association **R.SHOW** 51, rue Spontini – 75116 PARIS, représentée par Monsieur Renaud SIRY agissant en sa qualité de Directeur, pour la représentation d'un spectacle « **BEATLES STORY** » avec ses musiciens, le samedi 20 octobre 2007, au théâtre Silvia Monfort. Le coût de la prestation est de 5 579,43 € TTC.

Décision 2007-38 : Portant signature d'un contrat avec la société **LAURA LE CORRE ARKAVAL** 53, route de Fatima le Bernica – 97435 SAINT GILLES LES HAUTS, représentée par Madame Laura LE CORRE, agissant en sa qualité de gérante, pour l'exposition de 11 sculptures réalisées par l'artiste réunionnais Nelson Boyer, pour la période du 8 au 14 novembre 2007, au théâtre Silvia Monfort. Le coût de la prestation est fixé à 4 000,00 € TTC.

Décision 2007-46 : Portant signature d'un marché concernant la réfection du bardage de la façade arrière du bâtiment Jean-Baptiste Clément à Bouffémont, attribué par la C.A.O. réunie le 11 septembre 2007 à l'entreprise **Jean Rossi S.A.**, 3 rue Descartes – ZI - BP N° 20034 95332 DOMONT, représentée par Monsieur Williams STASSEN, agissant en sa qualité de Directeur. Le coût de la prestation est de 38 008,00 € HT.

Décision 2007-47 : Portant signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association **LE FESTIVAL THÉÂTRAL DU VAL D'OISE** 21, bis avenue de la Division Leclerc – 95170 – DEUIL LA BARRE, représentée par Monsieur Alain LEONARD, Directeur, pour la représentation du spectacle « **LA VEUVE RUSÉE** » (compagnie théâtrale Cathar 6) au théâtre Silvia Monfort, le jeudi 8 novembre 2007. Le coût de la prestation est de 4 832,32 € TTC.

Décisions prises depuis la réunion du Conseil Communautaire du 11 octobre 2007.

Décision 2007-50 : Portant placement de fonds pour renouveler la souscription auprès du Trésor Public :

- Origine des fonds : Emprunts souscrits
- Montant placé : 620 000,00 Euros (six cent vingt mille)
- Nature du produit souscrit : Compte à terme
- Taux nominal : 3,87 %
- Taux actuariel : 4,00 %
- Durée ou échéance maximale de placement : 1 mois

Décision 2007-51 : Portant signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Paris, attribué par la C.A.O. du 11 septembre 2007 au bureau d'études **E.V.A.** – sis 68, rue de la Croix de l'Orme – 78630 MORAINVILLIERS, représenté par Monsieur Cyrille GODEBY, agissant en sa qualité de Directeur d'agence. Le coût de la prestation est de 33 698,00 HT.

Décision 2007-52 : Portant placement de fonds pour renouveler la souscription auprès du Trésor Public :

- Origine des fonds : Emprunts souscrits
- Montant placé : 2 000 000,00 Euros (deux millions)
- Nature du produit souscrit : Compte à terme
- Taux nominal : 3,78 %
- Taux actuariel : 3,90 %
- Durée ou échéance maximale de placement : 1 mois

Décision 2007-53 : Portant placement de fonds pour renouveler la souscription auprès du Trésor Public :

- Origine des fonds : Emprunts souscrits
- Montant placé : 620 000,00 Euros (six cent vingt mille)
- Nature du produit souscrit : Compte à terme
- Taux nominal : 3,78 %
- Taux actuariel : 3,90 %
- Durée ou échéance maximale de placement : 1 mois

Décision 2007-54 : Portant signature du marché n°2007-016 pour la fourniture de colonnes d'apport volontaire rue du Moutier à Moisselles, attribué par la C.A.O. du 24 octobre 2007 à l'entreprise **ECOLLECT** 517, chemin du Pont – 84460 CHEVAL BLANC. Le coût de la prestation est de 12 400,00 € HT.

Décision 2007-55 : Portant signature du marché n°2007-017 pour le terrassement des colonnes d'apport volontaire rue du Moutier à Moisselles, attribué par la C.A.O. du 24 octobre 2007 à l'entreprise **CERCIS** 7, rue du Capitaine Dreyfus – 95130 FRANCONVILLE. Le coût de la prestation est de 7 800,00 € HT.

Décision 2007-56 : Portant signature du marché n°2007-018 concernant des travaux de remise en peinture de l'intérieur du gymnase les Grands Jardins à Domont, attribué par la C.A.O. du 24 octobre 2007 à l'entreprise **ACCRO'B@T** 32, rue de la République – 95570 BOUFFEMONT. Le coût de la prestation est de 13 680,00 € HT.

Décision 2007-57 : Portant signature du marché n°2007-019 concernant la peinture extérieure du gymnase des Grands Jardins à Domont, attribué par la C.A.O. du 24 octobre 2007 à l'entreprise **D.S.E.G.** 9, rue Doyen 95330 DOMONT. Le coût de la prestation est de 22 430,00 € HT.

Décision 2007-58 : Portant signature d'un avenant n°1 de prolongation d'une durée de 2 mois au contrat d'entretien des installations de chauffage dans les équipements sportifs sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France, avec l'entreprise **GESTEN**, place de la République – 95460 EZANVILLE, représentée par Monsieur Jean-François LENOIR. Le coût de la prestation est de 2 986,36 € HT.

Décision 2007-59 : Portant signature d'un marché pour la maintenance des équipements d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore des voies, des espaces verts et des équipements sportifs sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France, attribué par la C.A.O. du 24 octobre 2007 à la société **INEO** 165, rue Jean Jaurès – 78130 LES MUREAUX, représentée par Monsieur Marc ANDRES, Directeur Commercial. Le contrat est conclu à compter du 1^{er} novembre 2007, pour une durée de 150 jours. Le coût de la prestation s'élève à 127 523,97 € HT.

Décision 2007-60 : Portant signature du marché n°2007-011 relatif à la couverture de trois courts de tennis au Stade de la Solitude à Saint-Brice-sous-Forêt, attribué par la C.A.O. du 24 octobre 2007 à l'entreprise **Jean Rossi S.A.**, 3, rue Descartes – ZI - BP 20034 – 95332 DOMONT Cedex. Le coût de la prestation est de 209 722,45 € HT.

Décision 2007-61 : Portant signature d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une piste d'athlétisme au stade des Fauvettes à Domont, attribué par la C.A.O. du 31 octobre 2007 au bureau d'études **Pierre ROBIN**-34, route de Four-Vaulx Milieu BP 136 – 38093 VILLEFONTAINE Cedex, représenté par Monsieur Pierre ROBIN en sa qualité de gérant. Le montant total de la prestation est de 33 600 € HT.

Décision 2007-62 : Portant placement de fonds pour renouveler la souscription auprès du Trésor Public :

- Origine des fonds : Emprunts souscrits
- Montant placé : 2 000 000,00 €uros (deux millions)
- Nature du produit souscrit : Compte à terme
- Taux nominal : 3,74 %
- Taux actuariel : 3,86 %
- Durée ou échéance maximale de placement : 1 mois

Décision 2007-63 : Portant placement de fonds pour renouveler la souscription auprès du Trésor Public :

- Origine des fonds : Emprunts souscrits
- Montant placé : 620 000,00 €uros (six cent vingt mille)
- Nature du produit souscrit : Compte à terme
- Taux nominal : 3,74 %
- Taux actuariel : 3,86 %
- Durée ou échéance maximale de placement : 1 mois

Décision 2007-64 : Portant signature d'une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la S.A.F.E.R. de l'Île de France. Le coût de la prestation est de 820 € HT par an.

Décision 2007-65 : Portant renouvellement du contrat d'entretien du traitement des eaux à la piscine intercommunale d'Ezanville avec la société **CFD** traitement des eaux 14/16, rue du Ballon – 93165 NOISY-LE-GRAND Cedex, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2008. Le montant de la prestation est de 433,97 €uros H.T par an.

Décision 2007-66 : Portant signature du marché n°2007-021 pour l'entretien, le dépannage des installations de chauffage, de ventilation, de réfrigération et de production d'eau chaude sanitaire sur l'ensemble des bâtiments de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France, attribué par la C.A.O. du 20 décembre 2007 à l'entreprise **DALKIA FRANCE**, siège social, 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59350 SAINT ANDRE. Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par reconduction expresse à compter du 1^{er} janvier 2008. Le coût de la prestation est décomposé comme suit :

- 1°) Livraison de fuel : 6 272,01 € HT.
- 2°) Entretien des équipements sportifs : 22 853,13 € HT.
- 3°) Option pour l'entretien des équipements de la piscine à Ezanville : 4 822,24 € HT.

Décision 2007-67 : Portant signature d'un avenant n°5 au marché n°2006-05 d'extension du complexe de la Prairie d'Ezanville pour le lot n°4 « menuiserie – vitrerie » avec la société **J2M**, établie 6, rue le Corbusier à Goussainville (95190). Le coût de la prestation est de 1 544,40 € HT.

Décision 2007-68 : Portant signature d'un avenant n°6 au marché n°2006-05 d'extension du complexe de la Prairie d'Ezanville pour le lot n°3 « bardage - couverture » avec l'entreprise **BATEX**, établie ZA Ponroy, 30 rue Clément Ader au Plessis-Trévisé (94420). Le coût de la prestation est de 1 330,00 € HT.

Décision 2007-69 : Portant signature d'un avenant n°7 au marché n°2006-05 d'extension du complexe de la Prairie d'Ezanville pour le lot n°1 « gros œuvre » avec l'entreprise **DOMATECH**, établie 52/54, avenue du 8 mai 1945 à Sarcelles (95200). Le coût des travaux est de 1 450 € HT.

Décision 2007-70 : Portant signature d'un avenant n°8 au marché n°2006-05 d'extension du complexe de la Prairie d'Ezanville pour le lot n°11 « chauffage – ventilation » avec l'entreprise **TEMPERE**, 7, rue Alexandre Prachay – 95190 – PRESLES. Le coût de la prestation est de 1 333,40 € HT.

Décision 2007-71 : Portant signature d'un marché à procédure adaptée de travaux de régénération des trois courts de tennis couverts au Complexe de la Solitude à Saint-Brice-sous-Forêt, attribué par la C.A.O. le 20 décembre 2007 à l'entreprise **ENVIRO SPORT**, chemin des Vignes - 80094 AMIENS Cedex. Le coût de la prestation est de 70 929,70 € HT.

Décision 2007-72 : Portant signature d'un marché à procédure adaptée pour la construction d'un abri couvert au stade Léon-Graffin à Saint-Brice-sous-Forêt, attribué par la C.A.O. du 20 décembre 2007 l'entreprise **S.G.D.L.**, 1, rue de la Briqueterie – ZAE des Fauvettes – 95330 DOMONT. Le coût de la prestation est de 60 080,08 € HT.

Décision 2007-73 : Portant signature d'un marché à procédure adaptée pour la remise en conformité de l'éclairage des courts de tennis couverts au complexe de la Solitude à Saint-Brice-sous-Forêt, attribué par la C.A.O. du 20 décembre 2007 à l'entreprise **DEMAY** 51, rue Ronsard – 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY. Le coût de la prestation est de 63 824,00 € HT.

Décision 2007-74 : Portant signature d'un avenant n°3 au marché n°2003-001 de collecte des déchets ménagers, des encombrants et des recyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France, pour le traitement des déchets des bennes entreposées dans les services techniques communaux et intercommunaux, avec l'entreprise **Sepur**, établie 54 rue Alexandre Dumas à Plaisir (78370) et représentée par Monsieur Bernard Heyd, directeur commercial collectivités. Le montant de la prestation de traitement est fixé à la date d'entrée en vigueur de l'avenant à :

- 93,10 € HT la tonne de déchets mêlés ;
- 44,60 € HT la tonne de déchets végétaux ;
- 21,00 € HT la tonne de gravats.

Décision 2007-75 : Portant signature d'un marché à procédure adaptée pour l'éclairage public de l'allée de la Gare à Bouffémont, attribué par la C.A.O. du 20 décembre 2007 à l'entreprise **INEO** 165, rue Jean-Jaurès – 78160 LES MUREAUX. Le coût de la prestation est de 28 803,10 € HT.

III – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

Afin de réguler le fonds de roulement, la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France a besoin de renouveler la souscription de sa ligne de trésorerie d'un montant de 500 000,00 €. A cet effet, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne et à procéder aux opérations de demandes de versements et de remboursements des fonds dans les conditions prévues par celui-ci.

Les caractéristiques en sont les suivantes :

- Plafond maximal de la ligne : 500 000,00 €uros
- Durée : 1 an à compter de la signature du contrat
- Index : EONIA
- Marge : 0,08 %exact sur 360 jours
- Calcul des intérêts : mensuel
- Paiement des intérêts : chaque mois civil (pas de capitalisation des intérêts)
- Frais de dossier et commission d'engagement : 250 €uros

IV – AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2007.

Le projet de budget 2008 sera soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours du mois d'avril 2008 afin de tenir compte de l'échéance des élections municipales des 9 et 16 mars 2008.

Dans l'intervalle, conformément à l'article L.1612-1 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire a la faculté d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements sur l'année 2008 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2007 afin de faire face aux dépenses d'investissement courantes qui s'avèreraient nécessaires.

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des crédits d'investissement à concurrence d'un montant global de 355 000 euros, dont la ventilation est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Nature	Intitulé	Montant	Dépenses concernées
812	2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	Bacs OM
822	23152	Immobilisation en cours voirie	100 000,00	Travaux de voirie
411	231318	Immobilisation en cours construction	75 000,00	Travaux de sécurité bâtiment complexes sportifs
524	2312	Immobilisation en cours terrain	10 000,00	Travaux sur les aires des gens du voyage
524	231318	Immobilisation en cours construction	10 000,00	Travaux sur les bâtiments des aires des gens du voyage

